

Réussir votre débarras de logement : le guide pour une intervention sereine et optimisée

Tri et organisation des biens

- Triez vos objets en quatre catégories distinctes : à conserver, à donner (associations), à vendre (brocanteurs/sites spécialisés) et à jeter (déchetterie pour les non-valorisables).
- En cas de succession, validez la liste des objets à conserver avec tous les héritiers avant l'arrivée de l'entreprise pour éviter tout litige ultérieur.
- Regroupez les objets de valeur marchande identifiés afin que le professionnel puisse éventuellement les déduire du coût de la prestation (débarras valorisé).

Sécurité et protection des données

- Mettez de côté les documents administratifs sensibles (actes notariés, livrets de famille, contrats) et les supports numériques personnels pour éviter toute perte ou divulgation.
- Signalez impérativement la présence de matières dangereuses (peintures, solvants, produits phytosanitaires, chauffages au fioul) nécessitant un traitement spécifique.
- Assurez-vous que les compteurs d'eau, de gaz et d'électricité sont accessibles ou coupez-les avec l'accord préalable de l'entreprise pour la sécurité des manipulateurs.

Préparation logistique du logement

- Préparez une liste exhaustive des objets volumineux ou lourds (piano, coffre-fort, électroménager) pour permettre l'évaluation du matériel nécessaire (monte-meuble, engins de levage).
- Vérifiez l'accessibilité du logement : libérez les couloirs et assurez-vous que les zones de stationnement pour le camion sont autorisées par la mairie si la voie publique est occupée.

Expertise et garanties

- Faites estimer vos objets de valeur (bijoux, objets d'art, collections) par un expert indépendant ou un commissaire-priseur avant de demander un devis de débarras.
- Demandez à l'entreprise une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle pour vous couvrir contre d'éventuels dommages causés aux parties communes ou au logement.